Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-215600883-20260212-D2026_18G-DE

Chambre de Métiers et de l'Artisanat BRETAGNE

MAIRIE DE L'ILE D' ARZ
MONSIEUR JEAN LOISEAU
MAIRE
RUE DU PRIEURE
56840 ILE D'ARZ

Dossier suivi par :
Gautier HELLY - Directeur territorial du Morbihan
directionterritoriale56@cma-bretagne.fr
Tél assistante : 0649308909

Date : Vannes, le 17/07/2025

Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire,

Vous avez transmis, pour avis, le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de votre commune à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne – Direction territoriale du Morbihan et je vous en remercie.

Après examen du dossier, je souhaite exprimer un **avis favorable** sur ce document, notamment en ce qu'il permet la création de logements à l'année, y compris pour les salariés. Cette orientation est essentielle pour répondre aux besoins de logement permanent sur l'île, et elle contribue directement à la vitalité économique locale.

En effet, loger des salariés à l'année, c'est aussi générer des consommateurs à l'année. Cela favorise le maintien et le développement de l'artisanat et du commerce de proximité, piliers de l'économie insulaire. Cette dynamique est d'autant plus importante dans un territoire soumis à des contraintes fortes, notamment liées à la loi Littoral.

Par ailleurs, les projets de construction ou de réhabilitation qui découleront de ce PLU représentent une opportunité concrète pour les entreprises artisanales locales de participer activement à l'aménagement du territoire. Nous attirons donc votre attention sur l'importance de concevoir votre appel d'offre afin que des artisans locaux puisse y répondre (taille des marchés, allotissement...). La CMA de Bretagne se tient à la disposition de la commune pour faciliter la mise en relation avec des artisans.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de niveau départemental Morbihan
Julien MARSAC